

C H E N P

Chambre Helvétique des Experts Navals Professionnels

Vous avez dit expert naval ?

Tout ce que vous voulez savoir sur l'expertise navale sans avoir jamais osé le demander !

Rôle de l'expert

L'expert est celui dont la connaissance, acquise par la formation et la pratique, permet de juger de l'état et de la qualité d'un bateau, aussi bien au travers de ses structures que de sa motorisation ou de ses équipements. Il en estimera la valeur et, lorsqu'il y a dommages, en appréciera l'importance et les conditions de remise en état.

La tâche est vaste; elle requiert de l'expert de la connaissance et de la compétence mais aussi de la modestie ainsi qu'une totale indépendance, exempte de toute compromission avec une activité professionnelle commerciale s'apparentant à la navigation de plaisance.

Le recours à l'expert avant achat

En pratiquant un examen détaillé du bateau, l'expert pourra déterminer l'état général d'une unité et notamment cerner divers problèmes comme : osmose, pourriture, fatigue des structures, usure mécanique, révisions nécessaires, coût des réparations, etc.

En plus de ses connaissances techniques, l'expert connaît l'ensemble du marché et sait reconnaître le point de faiblesse de tel ou tel bateau. Il estimera objectivement la valeur d'un bateau d'occasion, compte tenu de son état et de son équipement. Pour une somme assez modique, une expertise avant achat peut se solder par une économie intéressante mais elle vous donne surtout une garantie de votre investissement.

Expertise de pré-assurance

Elle permet de fixer en toute connaissance de cause la valeur d'assurance du bateau. La prime sera ainsi bien adaptée au risque et cela évitera des sources de litiges, comme la sur- ou la sous-assurance, par exemple. Ces expertises sont souvent exigées par les assureurs, surtout pour des unités anciennes et notamment si elles ont été transformées ou remises à neuf.

Homologation mer

Pour naviguer sous pavillon suisse, l'Office Suisse de la Navigation Maritime exige un certificat de navigabilité du bateau, établi par un expert agréé.

Que le navire soit en Suisse ou à l'étranger, les experts CHENP sont en mesure de vous établir ce certificat aux meilleures conditions.

Adresses Romandes

Thierry **BERQUE**
Genève
Tél. : 022/ 347 18 15
Fax : 022/ 347 18 48

Laurent **JAUNIN**
Lully (FR)
Tel : 026 663 81 51
Fax : 026 663 81 52

Pierre-André **REYMOND**
Lausanne
Tél. : 021/ 616 33 27
Fax : 021/ 616 27 58

Chambre Helvétique des Experts Navals Professionnels, CP 122, 1000 Lausanne 3